

Chenil et Ecurie de Kériouan
Règlement de la pension « chiens »
Année 2023

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi, ouvert de 17h00 à 19h00

Fermé le dimanche et jours fériés.

Aucun chien ne sera accueilli ou repris en dehors de ces horaires.

Identification :

L'identification du pensionnaire est obligatoire soit par tatouage soit par transpondeur électronique (puce)

Vermifugation :

Elle devra être faite quelques jours avant le séjour. Si vous avez oublié de vermifuger votre compagnon, N'OUBLIEZ PAS DE LE SIGNALER.

Traitement anti-parasites :

Ce traitement est également souhaité quelques jours avant l'accueil de votre compagnon. Si nous remarquons la présence de petits intrus indésirables lors de l'accueil de votre chien, un traitement sera effectué par nos soins et facturé en supplément (5 euros)

Vaccinations :

La vaccination est obligatoire pour tous les chiens entrant à la pension de Kériouan.

Nous demandons donc le carnet de santé à jour des vaccins suivants :

CHPPI + L + Toux de Chenil + Rage (si le chien provient d'un département infecté).

Vaccins datant de moins d'un an, y compris séjour à la pension.

Documents à fournir lors de l'arrivée du pensionnaire :

Carnet de santé à jour des vaccins (voir ci-dessus).

Carte de tatouage ou de transpondeur (puce).

Si chien de 1^{ère} catégorie, copies des documents de permis de détention.

TARIFS :

Le jour d'entrée ainsi que le jour de sortie sont comptabilisés :

Saison basse (toute l'année excepté les vacances scolaires et mois de juillet et août)

Forfait journalier / chien : 15,42€ HT soit **18,50€ TTC**

Saison haute (vacances scolaires et juillet et août) :

Forfait journalier / chien : 17,42€ HT soit **20,90€ TTC**

Les tarifs comprennent l'hébergement en pension complète, nous tolérons que vous puissiez amener votre animal mais il n'y a pas de réduction de tarif pour cette pratique. Le chauffage est facturé en supplément (3€ HT / jour, soit **3,60€ TTC / jour**).

Si la période du séjour initialement prévu est écourtée, le montant total de la période fixée est dû. Nous demandons un acompte de 50% à la réservation (qui ne sera pas remboursé si annulation inférieure à 1 mois avant la date prévue).

Le solde est à régler le jour du départ de votre compagnon.

Remise :

Remise de 5% pour 2 animaux, 10% pour 3 animaux.

Nous proposons également des tarifs longue durée pour des séjours supérieurs à 1 mois (nous consulter).

Prestations annexes :

Déplacement chez le vétérinaire : 15€ HT soit 18€ TTC

Soins particuliers ou spécifiques (traitement, médication à faire prendre) : 2€ HT / jour soit 2,40€ TTC / jour

Taxi animalier : Nous consulter

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un chien qui se révélerait malade ou contagieux. Si le vétérinaire doit intervenir durant le séjour, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire avec justificatif des soins produits.

Important : Toute personne autre que le propriétaire qui viendrait chercher un pensionnaire ne pourra le faire que sur présentation d'une pièce d'identité. La pension devra en être avertie par la propriétaire.

Toute admission d'un pensionnaire implique de la part de son propriétaire, l'acceptation du présent règlement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez amener le couchage et les jouets de votre chien.

La pension de Kériouan fournit en plus et sans supplément, deux balades quotidiennes, un parc de défoulement attenant au chenil, des courettes extérieures individuelles, des boxes carrelés au sol et au mur, un suivi hygiène type HACCP, une alimentation saine et équilibrée, un suivi vétérinaire et ...

Des caresses et câlins à volonté !!